

Les visages de l'État

par David RENDERS

Professeur à l'UCL

Avocat au barreau de Bruxelles

1. Dans l'univers de celui que, ce jour, on célèbre, l'État offre bien des visages. Il en est tant qu'en 2015, le chercheur et l'enseignant à l'honneur en présente et en commente la galerie au travers d'un titre particulièrement prudent : « Typologie(s) » — au singulier ou au pluriel — « des institutions publiques de la Belgique ».

Et d'y adjoindre un sous-titre plus prudent encore : « après la sixième réforme de l'État ». Ce qui, bien sûr, veut dire que l'ouvrage est frais émoulu et parfaitement à jour — ce n'est pourtant pas une sinécure — ; ce qui peut aussi vouloir dire que la sixième réforme de l'État belge n'est pas nécessairement... la dernière, et qu'en Belgique, les visages de l'État sont, environ tous les dix ans, la proie aux liftings, voire aux liposuccions, sinon aux remodelages : une sorte de course toujours en cours à l'état de grâce.

2. À la lecture de cette Typologie singulière et plurielle, l'on est frappé par le soin qu'a mis l'auteur à tout décrypter pour — tant que faire se peut — mettre des noms sur les visages et, suivant la démarche scientifique méticuleuse dont il ne s'est jamais affranchi, à toujours chercher à en dévoiler les traits, sans jamais, non jamais, les déformer.

Son propre visage, lui, a dû, quelques fois, se crispier, quand ce n'est pas suer. Car, comme il le démontre au fil des pages, il est devenu difficile, aujourd'hui, de tirer le portrait de famille de l'État et de ses dépendances, tant la pluralité des législateurs et des administrateurs, tant les influences terminologiques européennes et nationales, tant les jurisprudences asymétriques et les incompréhensions véhiculées sont, tout bonnement, devenues exponentielles.

3. Devant cet horizon, l'âge et l'expérience sont de sérieux atouts. Et — qu'il me le permette — le vieux compagnon de route de l'État qu'est notre jubilaire — cette sorte de géologue constitutionnel et administratif au passeport transfrontalier — n'affiche toujours en rien la pâleur devant l'exercice qui revient à devoir décrire, en cent pages, oui cent pages seulement, tout ce qu'est l'État et tout ce qu'il n'est pas.

Bien au contraire, celui ou celle qui, parmi nous, lui a, un jour, présenté l'une ou l'autre de ces silhouettes juridiques improbables, rencontrées au détour d'une lecture matinale mais non moins exaltante du *Moniteur belge*, a pu voir la mine du fin connaisseur des strates institutionnelles les plus éclectiques, s'illuminer, puis, rose de bonheur, briller de mille feux.

4. Il faut dire, ici, que les visages de l'État, c'est une thématique qui — au juriste de droit public qu'il devient autour de 1970, année charnière à tant d'égards — sonne comme une évidence : une sorte, oui, une sorte de nez... au milieu du visage.

Le début des années 1970, c'est, bien sûr, le début de la construction fédérale qui ne pouvait qu'entraîner, à sa suite, une horde de constructions administratives en tous genres. Le début des années 1970, c'est aussi l'arrêt *Le Ski* et l'articulation qui propulse le juriste de droit public belge hors des frontières, ce d'autant que la Communauté économique européenne, elle, commence à présenter une frimousse sans cesse plus charnue, tirant même vers l'arrondi, qui la conduira à boire, à peine quelques années plus tard, du *Cassis de Dijon*.

La suite ne démentira pas ce qui précède. Tant en droit international, qu'en droits européen, constitutionnel et administratif, l'État verra souvent son visage se décomposer et notre géologue, tout aussi capable de chirurgie bien plus qu'esthétique, en mesure de le recomposer.

5. Aujourd'hui, ce sont près de septante contributeurs qui se sont unis autour d'un visage pour décliner — au singulier ou au pluriel — le droit public dans toute la verticalité et toute l'horizontalité que le professeur à l'honneur, au crépuscule d'un périple de pas moins de quarante-cinq ans, n'a cessé d'explorer et de servir.

Les septante visages en lice, il est convenu de ne pas en dévoiler l'identité en public. Les découvrir, un à un, les yeux dans les yeux, c'est, du reste, l'un des plaisirs dans lesquels il n'est pas question de tailler avant la rencontre intime avec le livre.

Il ne s'agit pas davantage de lever le voile sur les résultats de l'expression écrite de ces nombreux visages.

Juste dire qu'il y sera question de dialogues, de publicité, de disparité, de fonctionnement, d'évidement, d'indépendance, de crises, de droits, d'unions, de défis, de regards, de retrouvailles, de faces, d'habits, d'immunités, de réclamations, d'emblèmes, de rôles, de bandeaux, d'annexion ou encore de cicatrices.

Juste ajouter qu'y trouvent leur place, outre les législateurs, les administrations et les juges, les étudiants, les princes, les fauteurs, les migrants, les

médiateurs, les partenaires, les terroristes, les prisonniers, mais aussi les mendiants.

Juste préciser, enfin, que l'on y côtoie le physionomiste, le coercitif, le religieux, l'indicatif, le vicieux, le solidaire, le souverain, le sociétal, le scolaire, le transfiguré, l'existentiel, le métamorphosé, l'international, l'européen, le préjudiciel, le préjudiciable, le siphonneur et le siphonné, l'intégral, le transfrontalier et, même, oui même..., le belge.

6. En 1972, celui qu'on honore ce jour entame un parcours d'enseignement et de recherche qu'il ne cessera jamais d'alimenter de ses réflexions, en particulier de ses réflexions sur... l'État.

En ce 10 mars 2017, celles et ceux qui, très cher Yves, t'ont accompagné sur les chemins de la science du droit public envisagée dans toute son amplitude et tout son rayonnement, tiennent à t'offrir ce qui devait nécessairement prendre la morphologie et l'appellation de ce que tu as, en tout particulier, contribué à décrire, affiner, corriger, repenser, en deux mots : faire vivre.

Au nom des communes et des régies, au nom des établissements publics et des intercommunales, au nom des ASBL, des districts et des secteurs, au nom de l'agglo, au nom des provinces et des commissions communautaires bruxelloises, au nom, peut-être un jour, des communautés supracommunales, au nom des ministères, des SPF et des SPP, au nom des administrations spéciales, collatérales et indépendantes, au nom des régions et des communautés, au nom des organisations internationales et de l'Union européenne, en un mot, au nom de l'État — le tien, le nôtre — et avec les vifs remerciements de l'Université catholique de Louvain qui, oui, elle aussi, est parfois l'État, nous te remettons, très cher Yves, tous autant que nous sommes à y avoir contribué — ma voix ne liant pas les tiers, mais se liant à eux — cet ouvrage, fruit de notre estime et de notre reconnaissance, témoignage de nos remerciements chaleureux et appuyés, cadeau de nos plumes et de nos cœurs !

Bravo, merci à toi et longue vie à ton État... de forme et de fond.